

Sillery, le 17 janvier 2003

Liste de médicaments - 13^e édition En vigueur le 1^{er} février 2003

Nous désirons vous aviser que le ministre de la Santé et des Services sociaux a autorisé la publication de la 13^e édition de la *Liste de médicaments*.

Quelques changements ont été apportés au fichier que vous avez en votre possession, il s'agit de:

- Une correction de DIN pour le produit Fludara

DIN erroné	DIN corrigé
02246266	02246226

- Produits inscrits à la section des médicaments d'exception qui passent à la liste régulière (le code de programme 41 a été supprimé)

DIN	Marque de commerce	Teneur
02245385	Symbicort 100 Turbuhaler	6 mcg - 100 mcg / dose
02245386	Symbicort 200 Turbuhaler	6 mcg – 200 mcg / dose

- Produits qui demeurent à la liste régulière (le code de programme 41 a été supprimé)

DIN	Marque de commerce	Teneur
02245126	Advair 125	25 mcg – 125 mcg / dose
02245127	Advair 250	25 mcg – 250 mcg / dose
02240835	Advair 100 Diskus	50 mcg – 100 mcg / dose
02240836	Advair 250 Diskus	50 mcg – 250 mcg / dose
02240837	Advair 500 Diskus	50 mcg – 500 mcg / dose

Une nouvelle version du fichier de la *Liste de médicaments* est présentement disponible via le Service en ligne de la RAMQ. **C'est cette nouvelle version qui doit être utilisée**, ne pas tenir compte de la version précédente. Vous pouvez donc la considérer comme étant officielle et agir en conséquence.

L'environnement d'essais, comprenant la nouvelle *Liste de médicaments*, sera disponible à partir du 18 janvier 2003. La date simulée du système sera le 18 février 2003.

Nous tenons à vous rappeler que cette liste doit demeurer sous le sceau de la confidentialité jusqu'à son entrée en vigueur officielle prévue pour le 1^{er} février 2003.

Si vous désirez des renseignements additionnels, vous pouvez communiquer avec M^{me} Ghislaine Brousseau au numéro (418) 682-5122, poste 4762.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c.c. : Association québécoise des pharmaciens propriétaires